

Rapport du Président

Séance Publique du
mardi 7 décembre 2010

Service instructeur

Service du Développement
économique, de l'Enseignement
Supérieur et du Tourisme

2^{ème} **Commission**
N° CG-2010-4-2-3

Service consulté

BUDGET PRIMITIF 2011
INTERVENTIONS DU DEPARTEMENT EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE ET UNIVERSITAIRE (POLITIQUE F02)

Résumé : *Dans le cadre du Budget Primitif 2011, il est proposé d'inscrire pour la politique F02 "Développement Economique et Universitaire":*

- *En investissement : un montant de 9 009 000 € en autorisation de programme ainsi que des crédits de paiement à hauteur de 14 889 000 € ;*
- *En fonctionnement : des crédits de paiement à hauteur de 3 527 000 €.*

Ce soutien départemental au tissu économique s'inscrit dans le cadre des programmes suivants :

- *F021 : Fonds Départemental d'Aide à l'Industrialisation*
- *F022 : Pépinières d'Entreprises*
- *F023 : Secteur Artisanal*
- *F024 : Aide aux entreprises et organismes divers*
- *F025 : Soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche*
- *F026 : Programme de développement économique*
- *F027 : Plan de revitalisation économique*
- *F028 : Pôles de compétitivité*
- *F029 : Action de revitalisation économique du bassin d'emploi de MULHOUSE*

Tableaux récapitulatifs

Programmes	AP nouvelles (€)
F021	6 072 000
F022	1 737 000
F023	300 000
F024	500 000
F025	200 000
F026	0
F027	0
F028	200 000
F029	0
TOTAL	9 009 000

	CP BP 2011 (€)				TOTAL CP (€)
	Investissement		Fonctionnement		
Programmes	sur AP anciennes	sur AP nouvelles	sur AE anciennes	Hors AE	
F021	5 754 000	2 614 000	0	0	8 368 000
F022	105 000	0	0	0	105 000
F023	100 000	200 000	0	1 000	301 000
F024	600 000	100 000	0	2 820 000	3 520 000
F025	3 800 000	0	0	501 000	4 301 000
F026	0	0	0	0	0
F027	1 285 000	0	0	0	1 285 000
F028	281 000	50 000		150 000	481 000
F029	0	0	55 000	0	55 000
TOTAL	11 925 000	2 964 000	55 000	3 472 000	18 416 000
	14 889 000		3 527 000		

I. PROGRAMME F021 « Fonds départemental d'aide à l'industrialisation »

	AP 2011	CP BP 2011		TOTAL CP BP 2011
		Sur AP anciennes	Sur AP nouvelles	
Total F021	6 072 000	5 754 000	2 614 000	8 368 000
Dont CTV :	1 720 353	13 200	22 000	35 200
- Sundgau	279 000	0		
- Florival- Vignoble- Plaine du Rhin	702 950	0	8 000	
- Des Trois Pays	174 062	0	0	
- Pays Thur Doller	358 341	0	8 000	
- Piémont - Val d'Argent - Pays Welche	206 000	0	6 000	
- Colmar - Fecht Ried	0	13 200	0	
- Région Mulhousienne	0	0	0	

Le Fonds Départemental d'Aide à l'Industrialisation (FDAI) contribue au développement économique et à la création d'emplois grâce à des dispositifs qui visent à assurer la pérennité des entreprises et à attirer de nouvelles implantations.

Ce fonds repose sur les politiques suivantes :

- avances attribuées au titre de la construction de bâtiments-relais destinés à des entreprises développant des activités qui relèvent des activités de transformation des secteurs de l'agriculture, de l'industrie, de l'agro-alimentaire, des transports et de la logistique, de la haute technologie, de la recherche, de l'ingénierie où des activités tertiaires prestataires de services à l'industrie ;
- soutiens au développement des zones d'activités ;
- aides en faveur des friches industrielles ;

Pour ce programme détaillé ci-après, il est demandé une autorisation de programme de 6 072 000 € ainsi que des crédits de paiements de 8 368 000 € au titre des opérations en cours et à venir.

1) Avances au titre des bâtiments relais :

Taux d'intervention :

Pour un projet porté par une entreprise :

- avance de 30 à 40 % pour :
 - une création,
 - une nouvelle activité développée par une entreprise locale,
 - la reprise d'une entreprise en difficulté,
 - une extension consécutive à la reprise d'une entreprise en difficulté

- avance de 15 à 20 % pour :
 - une extension d'entreprise existante dans le département.

Pour un projet porté par une SCI (avec conditions) :

- avance de 20 à 25 % pour :
 - une création,
 - une nouvelle activité développée par une entreprise locale,
 - la reprise d'une entreprise en difficulté.
- avance de 15 à 20 % pour :
 - une extension d'une entreprise existante dans le département.
 - une extension consécutive à la reprise d'une entreprise en difficultés.

Dans le cadre du dispositif harmonisé mis en place avec le Département du Bas-Rhin et effectif depuis le 1^{er} février 2008, 9 opérations de création, d'extension ou de reprise d'entreprises ont été soutenues par le Département du Haut-Rhin en 2010 pour un montant total de 6 180 734 €.

Ces avances octroyées par le biais d'un crédit-bail ont contribué à la création ou au maintien de 144 emplois.

Pour 2011, il y a lieu de prévoir le versement des avances liées à des projets déjà engagés aux montants élevés (WELEDA, FLOWTEC, RAYCE...) et des crédits complémentaires pour des projets programmés qui s'inscrivent dans cette politique (PROTECHNIC, AFFULOC/EHRET, PAVATEX...).

Il est précisé par ailleurs que le montant global des recettes liées à cette politique s'élèvera à 2 621 837 ,70 € en 2011.

A ce titre, il est proposé d'inscrire :

- Une autorisation de programme de 4 351 647 € et un crédit de paiement de 8 093 800 €

2) Zones d'activités :

2.1. Plan de Revitalisation Economique

La démarche initiée par le Département a conduit à favoriser l'aménagement et l'équipement de plusieurs sites d'accueil pour renforcer l'attractivité économique du département en apportant une offre diversifiée et une réponse adaptée aux besoins des investisseurs.

Cette initiative départementale s'inscrit dans le cadre d'une nouvelle approche de l'offre foncière économique croisant à la fois les besoins des entreprises, les dynamiques fonctionnelles des territoires et de ses composantes socio-économiques.

Ces opérations portent sur le développement des sites structurants suivants :

- Parc des collines à MULHOUSE (M2A),
- Zone industrielle de GUEBWILLER/SOULTZ (Communauté de Communes de la Région de Guebwiller),
- Zone industrielle DOLLER/GUEWENHEIM (Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach),

- Carreau Marie-Louise (STAFFELFELDEN, FELDKIRCH, UNGERSHEIM, PULVERSHEIM) (M2A).

A ce titre, il est proposé d'inscrire :

- Un crédit de paiement de 239 000 €.

2.2. Dispositif classique en faveur des zones d'activités

Taux d'intervention :

- subvention de 15 % de la dépense éligible restant à charge du maître d'ouvrage, déduction faite des autres subventions
- majoration de 5 % pour les zones situées en Zone Massif Vosgien.

Ce dispositif s'inscrit à présent dans les Contrats de Territoires de Vie (CTV).

CTV du Sundgau :

- Aménagement de la seconde tranche de la zone d'activités des Tuiliers à RETZWILLER : 225 000 €
- Etude de faisabilité pour le développement de zones d'activités sur le secteur de la Porte d'Alsace : 11 600 €

CTV du Florival/Vignoble/Plaine du Rhin :

- Aménagement de la troisième tranche de la zone d'activités de la HARDT à BLODELSHEIM : 94 950 €
- Extension des zones d'activités intercommunales de HATTSTATT et de ROUFFACH : 150 000 €
- Extension de la zone d'activités ENSISHEIM-REGUISHEIM : 450 000 €

CTV des Trois Pays :

- Création d'une zone d'activités à ATTENSCHWILLER : 174 062 €

CTV du Pays Thur Doller :

- Seconde tranche de la zone d'activités du Pays de Thann à ASPACH-LE-HAUT : 288 591 €

CTV du Piémont Val d'Argent Pays Welsche :

- Zone d'activités du Muehlbach (Sony)/RIBEAUVILLE : 200 000 €
- Etude de faisabilité en vue de la création d'une zone d'activités communautaire à SIGOLSHEIM : 6 000 €

A ce titre, il est proposé d'inscrire :

- Une autorisation de programme de 1 600 203 € et un crédit de paiement de 6 000 €.

3) Friches industrielles :

Un dispositif d'aide harmonisé avec la Région et le Département du Bas-Rhin de soutien en faveur des friches a été mis en place au 1^{er} janvier 2010. Ce dispositif vise à développer une véritable stratégie d'offre territoriale qui s'inscrit dans le cadre d'une démarche de développement durable.

Au vu de la conjoncture actuelle, de nombreuses collectivités sont amenées à prendre en compte la problématique des friches et à réfléchir à une revitalisation de leur bassin d'emplois. Les pré-diagnostic et les études préalables prévus contribueront à optimiser la requalification des sites concernés.

Intervention en cas de reconversion économique de la friche (réimplantation d'activités économiques hors logement)

- Site d'une superficie inférieure à 1 ha (terrain d'assiette)
acquisition, démolition et remise en état simple du terrain (remise à nu et nivellement)
 - taux d'intervention : taux modulé (barème d'aides aux communes)
 - plafond de subvention : 100 000 €

- Site d'une superficie supérieure à 1 ha (terrain d'assiette)
acquisition, démolition et remise en état simple du terrain (remise à nu et nivellement)
 - taux d'intervention : taux modulé (barème d'aides aux communes)
 - plafond de subvention : 300 000 €.

Intervention en cas de non reconversion économique de la friche (hors logement) :

- Site d'une superficie inférieure à 1 ha (terrain d'assiette)
acquisition, démolition et remise en état simple du terrain (remise à nu et nivellement)
 - taux d'intervention : taux modulé (barème d'aides aux communes)
 - plafond de subvention : 50 000 €.

- Site d'une superficie supérieure à 1 ha (terrain d'assiette)
acquisition, démolition et remise en état simple du terrain (remise à nu et nivellement)
 - taux d'intervention : taux modulé (barème d'aides aux communes)
 - plafond de subvention : 100 000 €.

Ce dispositif s'inscrit à présent dans les Contrats de Territoires de Vie.

CTV du Sundgau :

- Etude et requalification de la friche Sturm/Gilardoni à WOLFERSDORF :
42 400 €

CTV du Florival /Vignoble/Plaine du Rhin :

- Etude en vue de la réhabilitation de la friche Sudrad à SOULTZMATT :
8 000 €

CTV du Pays Thur Doller :

- Etude de faisabilité liée à la requalification de la friche GDF à THANN : 4 000 €
- Acquisition de la friche GDF à THANN : 52 250 €
- Etude de faisabilité liée à la requalification de la friche TOTAL à THANN : 4 000 €
- Acquisition de la friche TOTAL à THANN : 9 500 €

CTV de Colmar Fecht Ried :

- Etude de faisabilité liée à la requalification du site industriel Piles d'Alsace à BREITENBACH : 13 200 € (engagé en 2010).

A ce titre, il est proposé d'inscrire :

- Une autorisation de programme de 120 150 € et crédit de paiement de 29 200 €.

PROGRAMME F022 « Pépinières et hôtels d'entreprises »

	AP 2011	CP BP 2011		TOTAL CP BP 2011
		Sur AP anciennes	Sur AP nouvelles	
Total F022	1 737 000	105 000	0	105 000
CTV :				
- Des Trois Pays	537 000	0	0	0
- Pays Thur Doller	1 200 000	105 000	0	0

Depuis le 1^{er} janvier 2009, un dispositif « Pépinières et Hôtels d'Entreprises » a été mis en place avec la Région Alsace et le Département du Bas-Rhin pour favoriser le développement de structures d'accueils qui contribuent à la diversification et au renouvellement du tissu économique avec une réponse adaptée aux besoins des créateurs.

Afin d'accompagner les mutations actuelles subies par de nombreux territoires depuis la crise, les trois collectivités ont engagé une réflexion pour adapter cette politique aux problématiques rencontrées par les maîtres d'ouvrage publics sur des territoires spécifiques.

Ce dispositif s'inscrit à présent dans les Contrats de Territoires de Vie.

CTV des Trois Pays :

- Création d'un hôtel Cité des Métiers d'Arts à SAINT-LOUIS : 300 000 €,
- Création d'une pépinière à SCHLIERBACH-DIETTWILLER : 237 000 €.

CTV du Pays Thur Doller :

- Création d'un hôtel d'entreprises à DOLLEREN : 105 000 € (engagé en 2010)
- Création d'une pépinière à CERNAY : 720 000 €
- Réhabilitation du site KLEINAU – MALMERSPACH/St AMARIN : 480 000 €

Il est proposé d'inscrire :

- Une autorisation de programme de 1 737 000 € et un crédit de paiement de 105 000 €.

II. PROGRAMME F023 « Secteur Artisanal »

	AP 2011	CP BP 2011		TOTAL CP BP 2011
		Sur AP anciennes	Sur AP nouvelles	
Total F023	300 000	100 000	200 000	300 000

A. INVESTISSEMENT

Le Département soutient le secteur artisanal par le biais de la prime à l'installation des artisans et du nouveau dispositif de guichet unique régional.

Au titre des dossiers instruits sous l'ancien dispositif, 6 jeunes artisans ont bénéficié en 2010 du soutien départemental dans le cadre de la création ou de la reprise de leur entreprise. Le montant total des aides s'est élevé à 31 011 €. Fin 2010, le dispositif de prime à l'installation des artisans sera remplacé définitivement par le guichet unique régional.

Le nouveau dispositif relève d'un guichet unique régional de politique d'aide à l'artisanat mis en place pour coordonner l'offre et accompagner l'entreprise artisanale lors de la création ou de la reprise d'activités. Ce dispositif, mis en œuvre depuis le 1^{er} octobre 2007, simplifie les démarches des porteurs de projets, tout en maintenant la présence des départements qui continuent à notifier leur intervention auprès des entreprises concernées.

Dans le cadre de ce guichet unique, 29 créateurs et 17 repreneurs ont bénéficié d'une aide départementale, soit 46 dossiers pour un montant total de 242 631 €.

Il y a lieu, pour 2011, de tenir compte des dossiers en cours et des demandes à instruire.

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire une autorisation de programme de 300 000 € et un crédit de paiement de 100 000 € pour les projets en cours et de 200 000 € au titre des projets à venir.

B. FONCTIONNEMENT

Le soutien départemental porte sur une aide en faveur du prix « Jeune Talent » dans le cadre de l'encouragement en faveur des Métiers d'Art.

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire un crédit de paiement de 1 000 €.

III. PROGRAMME F024 «Aides aux entreprises et organismes divers»

	AP 2011	CP BP 2011		TOTAL CP BP 2011
		I	F	
Total F024	500 000	700 000	2 820 000	3 520 000

A. INVESTISSEMENT

Le Département a accordé un soutien exceptionnel de 1,1 M€ en faveur du développement des activités aéronautiques de l'EuroAirport (zone 6 bis) sous forme de subvention pour couvrir une garantie de co-financement également portée par la Région à hauteur de 0,8 M€. Un crédit de paiement de 600 000 € est prévu à ce titre pour 2011.

Par ailleurs, il y a lieu de prévoir une autorisation de programme de 500 000 € et un crédit de paiement de 100 000 € au titre des opérations à engager dans le cadre des Assises Départementales de l'Economie pour l'Emploi.

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire une autorisation de programme de 500 000 € et un crédit de paiement de 700 000 €.

B. FONCTIONNEMENT

Il est proposé l'inscription d'un crédit de 2 820 000 €. Cette somme est répartie comme suit :

1) Gestion Opérationnelle et Dynamique des Entreprises : GEODE

Dans le cadre d'un partenariat avec la Banque de France qui arrive à échéance fin 2011, le Département participe au système GEODE. Ce dispositif permet de réaliser le diagnostic financier d'une entreprise, de déterminer son positionnement par rapport aux concurrents et de définir une stratégie commerciale.

Le Département prend en charge 50 % (plafonné à 1 520 €) du coût de l'étude réalisée par la Banque de France au profit des entreprises avec un maximum de trois interventions par entreprise.

En 2010, 22 entreprises ont bénéficié de ce dispositif pour un montant total de 33 440 €.

A ce titre, il est proposé :

- l'inscription d'un crédit de paiement de 20 000 €.

2) CAHR (Comité d'Action Economique du Haut-Rhin)

Au titre de son engagement en faveur du développement économique du Haut-Rhin, le Conseil Général finance annuellement le fonctionnement du CAHR.

A la suite de la création en 2007 d'Alsace International, le CAHR concourt au développement économique du territoire haut-rhinois et transfrontalier du Rhin Supérieur. Cette nouvelle organisation a conduit à la signature d'une convention pluriannuelle de partenariat et d'objectifs pour les années 2007 à 2009 établie entre le CAHR, la Région Alsace et le Département du Haut-Rhin. Cette convention a permis de définir les champs d'intervention du CAHR et donner plus de cohérence et de lisibilité à son intervention.

Le partenariat a été reconduit début 2010 dans le cadre d'une nouvelle convention sur une la période triennale 2010-2012.

Les montants de l'aide départementale et du soutien régional continuent à être déterminés dans des conventions spécifiques à chaque collectivité et seront soumis à un vote annuel dans le cadre des budgets respectifs des collectivités.

C'est ainsi qu'un rapport distinct vous est proposé à l'occasion de la présente réunion budgétaire.

Au regard du plan d'actions présenté par le CAHR pour 2011, la contribution financière du Département au titre de cet exercice est estimée à 1 133 500 € à laquelle s'ajoutera celle de la Région Alsace à hauteur de 451 000 €.

Une subvention de 60 000 € est également prévue pour le financement du poste de chargé de mission placé sous l'autorité du CAHR pour la mission « coopération transfrontalière » et le Secrétariat Général de l'Association « Regio du Haut-Rhin ».

A ce titre, il vous est proposé :

- d'inscrire un crédit de paiement de 1 193 500 €.

3) AI (Alsace International)

La Région et les deux départements alsaciens ont souhaité mutualiser leurs moyens d'intervention en matière d'animation économique territoriale exogène pour mener à bien des actions de promotion et de prospection à l'international afin d'attirer des investisseurs étrangers.

Une convention de partenariat et d'objectifs a été mise en place pour la période 2010-2012 entre cette agence, les deux départements alsaciens et la Région Alsace pour fixer notamment les orientations stratégiques liées à l'international, l'organisation, la gouvernance, le suivi et l'évaluation des actions.

Les montants des aides départementales et du soutien régional sont précisés dans le cadre de conventions spécifiques à chaque collectivité et soumis à un vote annuel.

A l'initiative de la Région Alsace, les collectivités engagées réfléchissent actuellement à une réorganisation de cette agence pour optimiser l'activité « développement international » qui serait transférée au profit du réseau consulaire.

Compte tenu de cette réflexion, qui devrait aboutir d'ici fin 2010, la contribution versée par le Département du Haut-Rhin à Alsace International pourrait être réduite, en raison d'un excédent budgétaire constaté sur les années antérieures. La participation à verser par le Département du Haut-Rhin fera l'objet d'un rapport spécifique qui sera soumis à la Commission Permanente.

Sur la base de ces éléments, il est proposé dans le cadre du présent rapport :

- d'inscrire un crédit de paiement de 1 240 000 € qui correspond au montant octroyé à cette agence en 2010.

4) Interventions Economiques Générales

Dans le cadre du soutien départemental à l'économie haut-rhinoise à divers organismes et associations ainsi qu'à des manifestations ponctuelles contribuant au dynamisme du Département du Haut-Rhin, il est proposé de renouveler notre soutien annuel pour 2011, notamment pour les principaux bénéficiaires suivants :

- Chambre de Métiers d'Alsace : 65 000 €
- CEEI (Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation Alsace) : 50 000 €
- Chambre de Consommation d'Alsace : 15 000 €
- Alsace Qualité : 10 000 €

En 2011, ce programme prévoit également :

- des opérations retenues au titre des Assises Départementales de l'Economie Pour l'Emploi pour un montant total de 158 200 € (Mise en place d'un tableau de bord économique, animation locale de petits clusters artisanaux dans le domaine du développement durable, professionnalisation des services à la personne ...)
- une étude de stratégie et de spatialisation économique prévue par la Communauté de Communes de la Vallée de Munster au titre du Contrat de Territoires de Vie Colmar-Fecht-Ried pour un montant de 9 000 €.

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire un crédit de paiement de 366 500 €.

IV. PROGRAMME F025 « Enseignement Supérieur et Recherche »

	AP 2011	CP BP 2011		TOTAL CP BP 2011
		I	F	
Total F025	200 000	3 800 000	501 000	4 301 000

A. INVESTISSEMENT

Pour ce programme, détaillé ci-après, il est demandé d'inscrire une autorisation de programme de 200 000 € et des crédits de paiement de 3 800 000 € pour les opérations en cours.

➤ Soutien à l'Université de Haute-Alsace

En 2008, le Conseil Général du Haut-Rhin a souhaité réaffirmer son soutien en faveur de l'UHA en instaurant un partenariat pour les années 2008 à 2010. Une convention a été signée le 29 janvier 2008 permettant :

- d'inscrire l'aide départementale dans la durée en assurant à l'UHA un soutien financier stable,
- d'apporter un soutien sur des projets structurants qui favorisent le développement de l'UHA en tant que pôle d'enseignement et de recherche pluridisciplinaire et plus généralement le développement de l'économie haut-rhinoise,
- de simplifier les procédures administratives d'attribution des subventions qui seront traitées au fur et à mesure de la présentation des projets et des priorités exprimées par l'UHA.

Dans le cadre d'une concertation préalable, le Département et l'UHA avaient défini ensemble les objectifs politiques de développement universitaire :

- renforcer et développer les pôles d'excellence en formation et en recherche de l'UHA,
- encourager les rapprochements avec l'économie locale en renforçant les actions de partenariat industriel en vue d'augmenter les activités de valorisation et de transfert de compétences,
- développer les liens et les actions avec les trois pôles de compétitivité actuellement constitués (Innovations Thérapeutiques, Véhicule du Futur et Fibres Naturelles du Grand Est), voire avec les pôles qui seront amenés à être labellisés dans les années à venir,
- participer au développement local et à l'équilibre des territoires haut-rhinois sur les sites de COLMAR et de MULHOUSE,
- poursuivre la dynamique d'ouverture transfrontalière en intensifiant les liens entre les établissements d'enseignement supérieur du Rhin Supérieur,
- accroître la visibilité régionale, nationale et internationale de l'UHA pour augmenter son attractivité.

Au Budget Primitif 2008, il a été inscrit une aide de 1 650 000 € pour les projets d'investissement. Dans le cadre de cette convention de partenariat, l'UHA pouvait présenter ses actions jusqu'au 15 septembre 2010. Au total, durant les trois années, 81 dossiers ont été soumis au vote de la Commission Permanente pour un montant de 1 627 295 €. Le reliquat de 22 705 € non affecté a été annulé.

Pour 2011, il est proposé de maintenir notre soutien à l'UHA, d'inscrire une autorisation de programme de 200 000 € et de donner délégation à la Commission Permanente pour son affectation.

Pour les opérations en cours, il est proposé d'inscrire des crédits de paiement à hauteur de 500 000 €.

➤ **Contrat de Projets Etat/Région 2007-2013 – Constructions universitaires et programmes de recherche**

Dans son volet « Enseignement Supérieur et Recherche », le Contrat de Projets Etat/Région prévoit la participation du Département à hauteur de 11 246 000 € pour 11 projets. Cette contribution financière du Département vient en complément des autres financements mobilisés.

A ce jour, les projets qui ont fait l'objet d'une délibération en Commission Permanente ou en séance plénière sont :

- la reconstruction/extension de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de MULHOUSE (coût : 41 M€ ; participation du Département à hauteur de 6 833 000 €). Pour ce dossier, le Département a majoré son aide de 2 250 000 €, compte tenu de l'augmentation du coût prévisionnel du projet (41 M€ au lieu de 27,5 M€). Cette participation supplémentaire fera l'objet d'un redéploiement de nos engagements au sein du CPER afin de maintenir notre contribution totale à hauteur de 46,007 M€, à l'occasion de la révision du CPER prévue en 2011,
- le projet VEGOIA (mise en place d'une plate-forme de phénotypage pour l'étude de la résistance de la vigne au mildiou et à l'oïdium) mené par l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) de COLMAR (coût : 1 000 000 € ; participation du Département à hauteur de 170 000 €),
- le projet REALISE (renforcement des laboratoires alsaciens dans le domaine de l'environnement et constitution d'un socle de compétences en recherche et développement) qui est coordonné par l'Université Louis Pasteur pour le compte des quatre universités alsaciennes (coût : 5 000 000 € ; participation du Département à hauteur de 150 000 €),
- le projet matériaux et nanostructures de l'Université de Haute-Alsace (coût : 3 000 000 € ; participation du Département à hauteur de 500 000 €),
- la première phase de la Maison de l'Innovation et de l'Entreprise (LAMIE) sur le campus universitaire de MULHOUSE (coût : 900 000 € ; participation du Département à hauteur de 185 940 €),
- le projet IDFT (Ingénierie, Diagnostic, Fonctionnalité et Transport) de l'Université de Haute-Alsace (coût : 2 000 000 € ; participation du Département à hauteur de 330 000 €).

En 2011, la construction d'un sixième département « génie thermique et énergie » sur le site du Grillenbreit de l'Institut Universitaire de Technologie de COLMAR devrait démarrer (coût : 3 600 000 € ; participation du Département à hauteur de 900 000 €).

Pour les opérations en cours, il est proposé d'inscrire des crédits de paiement à hauteur de 3 100 000 €.

➤ **Soutien aux constructions universitaires et programmes de recherche hors contrat de projets**

Le Conseil Général participe au financement de certaines opérations hors contrat de projets :

- création d'un centre de ressources dédié à l'intelligence artificielle dénommé « European Laboratory for sensory Intelligence (ELSI) » mené par l'Institut Franco-Allemand de Recherches (ISL) de SAINT-LOUIS (coût : 1 396 000 € ; participation du Département à hauteur de 150 000 €),
- 3^{ème} phase de la plate-forme textile « santé et sécurité du consommateur » de l'Institut Français du Textile et de l'Habillement (coût : 302 285 € ; participation du Département à hauteur de 68 000 €).

Pour les opérations en cours, il est proposé d'inscrire des crédits de paiement à hauteur de 200 000 €.

Au titre de ce programme, il est proposé :

- d'inscrire une autorisation de programme de 200 000 € et des crédits de paiement à hauteur de 3 800 000 €.

B. FONCTIONNEMENT

Pour 2010, il est proposé l'inscription d'un crédit de fonctionnement de 501 000 € correspondant aux aides octroyées :

- à l'Université de Haute-Alsace pour la poursuite de notre soutien en 2011,
- à l'Institut de Recherche en Hématologie et Transplantation de MULHOUSE pour la poursuite des travaux de recherche sur la régénération du myocarde lésé après infarctus,
- aux établissements privés d'enseignement supérieur,
- à des associations oeuvrant en faveur de l'enseignement supérieur et/ou de la recherche,
- à divers organismes pour l'organisation de colloques et de manifestations scientifiques.

Pour ces divers soutiens, un rapport sera présenté en Commission Permanente afin de détailler les objectifs 2011 de chacune des structures soutenues ou des manifestations organisées.

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire un crédit de paiement de 501 000 €.

V. PROGRAMME F026 « Programme de développement économique »

A. OSEO Garantie Régions

Ce fonds est destiné à faciliter le renforcement de la structure financière des entreprises en garantissant à hauteur de 70 % au maximum, conjointement avec OSEO Garantie Régions, les concours consentis aux PME-TPE du Haut-Rhin par les organismes bancaires.

En 2010, aucun dossier de demande de garantie n'a été réceptionné sur ce fonds.

B. Société Interprofessionnelle Artisanale de Garantie d'Investissements : SIAGI

Au titre de sa politique de soutien au développement économique, le Département du Haut-Rhin a décidé de renforcer son action d'accompagnement des Très Petites Entreprises installées dans le Haut-Rhin.

Dans ce cadre, le Département du Haut-Rhin a créé en 2005, en lien avec la SIAGI, un fonds départemental de garantie. Il a pour objet de faciliter l'accès au crédit bancaire et au renforcement de la structure financière des entreprises, en garantissant à hauteur de 70 % maximum les prêts accordés aux TPE.

Ces garanties portent sur les domaines suivants :

- première installation ou reprise d'entreprise sur l'ensemble du territoire du Haut-Rhin,
- opération de renforcement de fonds de roulement,
- opération de financement des mises aux normes.

En 2010, ce fonds est intervenu en faveur de 11 dossiers pour un montant total de garantie de 449 215 €.

Au titre de ces dispositifs, aucun crédit de paiement n'est à prévoir pour 2011.

VI. PROGRAMME F027 « Plan de Revitalisation Economique »

	AP 2011	CP BP 2011		TOTAL CP BP 2011
		I	F	
Total F027	0	1 285 000	0	1 285 000

1) Rappel

Le Département du Haut-Rhin a engagé en 2005, en sus de ses politiques traditionnelles, un crédit spécifique de 10 000 000 € sur trois ans dont 5 000 000 € en investissement et 5 000 000 € en fonctionnement en faveur de la revitalisation de l'emploi et de l'économie.

Ce plan avait pour ambition de répondre aux difficultés, aux besoins et aux attentes des entreprises et de la population afin de bâtir un nouveau socle pour le développement économique et social du Haut-Rhin.

Cette politique s'inscrit dans un programme pluriannuel. De ce fait, compte tenu des opérations en cours, les autorisations de programme ont été prolongées jusqu'en 2011 et les autorisations d'engagement jusqu'à fin 2010.

La Région Alsace s'est associée à ce plan à hauteur de 12,7 M€ pour financer des actions relatives aux pépinières et hôtels d'entreprises, à l'équipement des zones d'activités en haut débit, à la réhabilitation de friches industrielles et au développement touristique de la Montagne Vosgienne.

L'Etat, initialement sollicité par l'intermédiaire de la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (DIACT), s'est engagé à travers le volet territorial du contrat de projets 2007/2013, notamment au titre des pépinières et hôtels d'entreprises et de l'aménagement de zones d'activités structurantes.

Sa contribution est affichée à hauteur de 6 M€ (4 M€ sur le volet zones d'activités et 2 M€ sur le volet pépinières et hôtels d'entreprises) auxquels s'ajoute 1 M€ de FEDER.

L'Etat intervient également sur le volet « montagne » du Plan de Revitalisation Economique et ce, au moyen de la Convention Interrégionale du massif des Vosges à hauteur de 5,24 M€.

Ainsi, l'objectif budgétaire qui visait à mobiliser 30 M€ dans le cadre du Plan de Revitalisation Economique avec le concours de l'Etat et de la Région Alsace, est largement atteint et a permis de déployer les opérations, soit directement, soit par l'intermédiaire de nos partenaires économiques et sociaux.

Ce plan a conduit à une véritable impulsion et dynamique de l'ensemble des acteurs qui se sont mobilisés avec nos services et les partenaires associés du Conseil Général compétents dans ces différents domaines, qu'il s'agisse du CAHR, de l'ADAUHR ou bien de l'ADT, pour engager une véritable stratégie partenariale de développement.

Sur le plan financier, la situation est la suivante à ce jour :

Section de fonctionnement (soldée)

- Volet économique 2 235 900,66 €
- Volet social 2 629 646,10 €

Les crédits mobilisés sur l'autorisation d'engagement de 5 M€ s'élèvent à 4 865 546,76 € en tenant compte des réductions de certaines subventions liées à des opérations soldées à un montant inférieur à celui prévu initialement (134 453,24 €).

Section d'investissement :

- Volet économique 4 641 944,00 €
- Volet social 158 056,00 €
- Volet langue et culture régionale 200 000,00 €

L'autorisation de programme de 5 M€ est totalement affectée.

2) Bilan 2010

A. INVESTISSEMENT :

En 2010, l'effort majeur réalisé par le Département en matière d'accueil d'entreprises sur le volet immobilier (pépinières et hôtels), s'est traduit dans le cadre des dépenses suivantes pour un montant total de 783 231,85 € :

- Pépinières d'entreprises :
 - 85 863 € correspondant au solde versé en faveur de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller pour la réalisation d'une pépinière d'entreprises à GUEBWILLER,
 - 435 638,45 € versés à la Communauté de Communes Essor du Rhin au titre d'une pépinière réalisée à FESSENHEIM.
- Hôtel d'entreprises :
 - 261 730,40 € pour un hôtel d'entreprises engagé par la M2A (DMC).

Un montant de 10 470,06 € a également été mandaté pour solder l'opération VERTILAP portée par l'UHA.

B. FONCTIONNEMENT :

Un montant total de 25 000 € a été mandaté pour solder les opérations engagées :

- par ACTAL (Action pour les Conditions de Travail en Alsace) au titre d'une action d'appui aux structures haut-rhinoises proposant des services à la personne (5 000 €),
- par l'AFPA (10 000 €) et le GRETA (10 000 €) dans le cadre de la mise en œuvre d'un pôle de développement des compétences sur le site de l'EuroAirport.

3) Propositions 2010

A. INVESTISSEMENT :

Un crédit de paiement de 1 285 000 € est nécessaire pour faire face aux projets en cours et détaillés ci-après :

1) Appel à projets départemental « Pépinières et Hôtels d'Entreprises »

Le Département a labellisé 4 projets de pépinières d'entreprises portés respectivement par la Communauté de Communes Essor du Rhin (FESSENHEIM), la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, le Syndicat Intercommunal de la Zone d'Activités du Muehlbach (RIBEAUVILLE), la Communauté de Communes du Pays de Sierentz et 3 projets d'hôtels d'entreprises engagés par la M2A (DMC), la Communauté de Communes d'Altkirch (Quartier Pleissier) et la CCI Sud Alsace Mulhouse (GIFOP).

Le coût prévisionnel de ces infrastructures s'élève à 17,37 M€ avec une participation départementale de 3,28 M€. Celle-ci a permis de mobiliser au total près de 6 M€ de la part de l'Etat et de la Région et a donc constitué un véritable effet de levier pour créer ces équipements nécessaires au développement de nos territoires.

A ce jour, les dossiers liés à la pépinière d'ALTKIRCH et aux hôtels d'entreprises implantés à GUEBWILLER et à MULHOUSE (CAMSA/DMC) sont intégralement soldés.

Pour finaliser l'ensemble des opérations en 2011, il est proposé :

- d'inscrire un crédit de paiement de 985 000 €.

2) Zones d'activités structurantes :

Concernant les zones d'activités structurantes, il est rappelé que les projets sélectionnés pour renforcer l'attractivité des territoires sont les suivants :

- aménagement du Carreau Marie-Louise, aménagement au Parc des Collines de la ZAC II - tranche 1, valorisation de l'infrastructure ferroviaire Richwiller-Wittenheim-Théodore : ces projets sont présentés par la M2A, maître d'ouvrage, qui a confié les deux premières opérations à la Société d'Equipement de la Région Mulhousienne, dans le cadre d'une concession d'aménagement qui expire en 2015 ;
- extension de la zone d'activités de la Doller : ce projet est proposé par la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach ;
- extension de la zone d'activités Ensisheim-Réguisheim : ce projet est porté par la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin ;
- extension de la zone d'activités Guebwiller-Issenheim-Soultz : ce projet est suivi par la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller ;
- aménagement de la zone industrielle et portuaire Balgau-Nambsheim-Heiteren-Geiswasser (BNHG) : ce projet relève de l'Etablissement Public Port Rhénan de Colmar/Neuf-Brisach.

Le coût total prévisionnel des zones d'activités s'élève à 27 M€ avec une participation du Département de près de 1,96 M€. Dans ce cadre, le concours du Département a contribué à la mobilisation de près de 4,23 M€ (Etat : 2,32 M€ - Région : 1,91 M€).

Ces projets sont inscrits au programme F021 hormis la valorisation de l'infrastructure ferroviaire Richwiller-Wittenheim-Théodore pour laquelle il est proposé :

- d'inscrire un crédit de paiement de 300 000 €

VII. PROGRAMME F028 « Pôles de Compétitivité »

	AP	CP BP 2011		TOTAL CP BP 2011
		I	F	
Total F028	200 000	331 000	150 000	481 000

Le Département soutient depuis l'origine les trois pôles de compétitivité (Alsace Biovalley, Véhicule du Futur et Fibres Grand Est). Ces pôles ont été reconduits jusqu'en 2011. Les contrats de performance, signés courant 2009, établissent les orientations et la stratégie des pôles pour les trois années à venir.

Après une phase de démarrage, les pôles sont actuellement des initiateurs de projets fédérant des laboratoires de recherche et des entreprises, essentiellement des PME. Cette dynamique économique basée sur la recherche de partenariats régionaux est porteuse d'avenir tant en terme d'emplois que de nouvelles activités innovantes.

Conformément aux décisions de la Commission Permanente, le Département du Haut Rhin confirme son soutien aux pôles mais privilégie sur la période à venir le financement des projets. Le soutien au fonctionnement des associations de gouvernance sera progressivement réduit.

Les pôles devront, dès cette année 2011, s'interroger sur leur fonctionnement et financement futur. Notre engagement prend, en effet, fin en 2011.

Dans le cadre de ce programme, il vous est proposé d'inscrire :

- en investissement : une autorisation de programme de 200 000 € et un crédit de paiement de 331 000 € au titre du soutien aux projets labellisés par les pôles (dont 281 000 € au titre des AP anciennes),
- en fonctionnement : un crédit de 150 000 €, dont 80 000 € dédiés au fonctionnement des associations de gouvernance des pôles et 70 000 € au titre du soutien aux projets.

VIII. PROGRAMME F029 « Action de revitalisation économique du bassin d'emploi de Mulhouse »

	AP 2011	CP BP 2011		TOTAL CP BP 2011
		I	F	
Total F029	0	0	55 000	55 000

Un programme spécifique F029 a été créé en 2007 pour suivre l'engagement du Département dans le cadre de la convention de délégation du service public de revitalisation territoriale du bassin de Mulhouse Sud Alsace établie entre l'Etat et la société BPI en date du 30 juillet 2007. L'objectif est la création de 1 000 emplois sur une période de 6 ans.

L'opération s'inscrit dans une démarche partenariale avec les collectivités locales concernées, dans le cadre des politiques qu'elles mènent en faveur de la revitalisation de la zone d'emplois de MULHOUSE.

Elle est financée pour moitié par l'Etat. Le solde est réparti par tiers entre les collectivités territoriales concernées, c'est-à-dire, le Conseil Régional d'Alsace, le Conseil Général du Haut-Rhin et les collectivités parties prenantes du bassin de Mulhouse « Sud Alsace ». Les montants sont répartis sur la durée de la convention.

Au titre de l'investissement, un fonds de concours « Participations des collectivités locales au financement des garanties d'emprunt » est prévu pour le financement de la garantie et du contrat de développement et de revitalisation territoriale. A ce jour, ce fonds n'a pas encore été mobilisé par l'Etat.

Par ailleurs, la convention prévoit le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement au titre du financement de la prestation du délégataire BPI.

Compte tenu de l'état d'avancement de ce partenariat dont les résultats sont peu probants, l'Etat a décidé de faire le point sur cette délégation de service public avec l'ensemble des partenaires concernés.

A ce titre, il est proposé en fonctionnement

- d'inscrire un crédit de paiement de 55 000 €.

★★★★★★★★★★★★★★

En conclusion, je vous propose :

- ❖ D'inscrire au titre du BP 2011 pour la politique F02 « Développement Economique et Universitaire »,
 - en investissement : un montant de 9 009 000 € en Autorisation de Programme ainsi que des Crédits de Paiement à hauteur de 14 889 000 €,
 - en fonctionnement : des Crédits de Paiement à hauteur de 3 527 000 €.

Soit :

- **Programme F021 «Fonds départemental d'aide à l'industrialisation»**

- En investissement :**

- une Autorisation de Programme à hauteur de 6 072 000 €
 - un Crédit de Paiement de 8 368 000 €

- **Programme F022 «Pépinières d'entreprises»**

- En investissement :**

- une Autorisation de Programme à hauteur de 1 737 000 €
 - un Crédit de Paiement de 105 000 €

- **Programme F023 «Secteur Artisanal »**

- En investissement :**

- une Autorisation de Programme à hauteur de 300 000 €
 - un Crédit de Paiement de 300 000 €

- En fonctionnement :**

- un Crédit de Paiement de 1 000 €

- **Programme F024 «Aides aux entreprises et organismes divers»**

- En investissement :**

- une Autorisation de Programme à hauteur de 500 000 €
 - un Crédit de Paiement de 700 000 €

En fonctionnement :

- un Crédit de Paiement de 2 820 000 €

➤ **Programme F025 «Enseignement Supérieur et Recherche»**

En investissement :

- une Autorisation de Programme à hauteur de 200 000 €
- un Crédit de Paiement de 3 800 000 €

En fonctionnement :

- un Crédit de Paiement de 501 000 €

➤ **Programme F027 « Plan de Revitalisation Economique »**

En investissement :

- un Crédit de Paiement de 1 285 000 €

➤ **Programme F028 « Pôles de compétitivité »**

En investissement :

- une Autorisation de Programme à hauteur de 200 000 €
- un Crédit de Paiement de 331 000 €

En fonctionnement :

- un Crédit de Paiement de 150 000 €

➤ **Programme F029 « Action de revitalisation économique du bassin d'emploi de MULHOUSE »**

En fonctionnement :

- un Crédit de Paiement de 55 000 €

❖ De donner délégation à la Commission Permanente, au titre des programmes sus-mentionnés pour :

- l'affectation des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement votés,
- l'approbation de l'ensemble des conventions à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER